

Province de Québec
MRC de Bonaventure
Municipalité de Caplan

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2026
MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 211-2013 « PLAN D'URBANISME » DE LA
MUNICIPALITÉ DE CAPLAN**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil de la municipalité de Caplan a adopté à sa réunion du 4 mai 2026 le Règlement numéro 353-2026 modifiant le Règlement numéro 211-2013 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Caplan ;

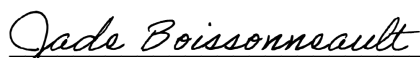
Que ce règlement a pour objet et conséquence de modifier le plan d'urbanisme de la municipalité de Caplan.

Que ce Règlement est en vigueur en date du 21 mai 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

Que ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)



Jade Boissonneault
Directrice générale et greffière-trésorière